

28 nov 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 28 novembre 2003

### 3.000 PC pour la Justice

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a donné son accord pour la commande de 3.000 nouveaux ordinateurs pour la Justice.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a donné son accord pour la commande de 3.000 nouveaux ordinateurs pour la Justice.

La modernisation du matériel informatique mis à la disposition de la magistrature et du personnel des greffes et parquets des cours et tribunaux constitue une des priorités de la Ministre de la Justice. Le matériel actuel est relativement ancien (de 5 à 10 ans) et ne répond plus aux normes du Code pour le Bien-Etre au Travail. En outre, il n'est plus couvert par la garantie du constructeur. D'autre part, un effort particulier était indispensable afin de mettre à disposition du personnel judiciaire un outil de qualité afin de permettre une gestion optimale des affaires en cours. Les 3.000 PC seront répartis au sein des tribunaux de première instance, des justices de paix, des parquets et tribunaux de police et quelque 300 unités répondront aux demandes en attente dans les services logistiques de l'Ordre Judiciaire et ICT. Le matériel qui sera remplacé prioritairement est le plus ancien : il s'agit donc de celui installé dans les parquets et tribunaux de police, ainsi que les justices de paix ayant déjà un câblage compatible avec le nouveau matériel. Les terminaux les plus anciens des tribunaux de première instance seront ensuite également remplacés. D'un point de vue pratique, cela permettra une uniformisation du matériel utilisé par les magistrats (même programme de traitement de texte par exemple) et, du point de vue budgétaire, une économie importante sur les coûts de maintenance. Chaque PC disposera d'un écran plat et d'un lecteur DVD étant donné que le DVD est un support de données qui est appelé à se généraliser pour l'archivage électronique de dossiers volumineux. La généralisation de l'archivage électronique constitue, aussi, une priorité de la ministre car il permet un gain d'espace et de temps.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales  
Rue du Commerce 78-80  
1040 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 233 51 11  
<http://www.laurette-onkelinx.be/>